



## Non respect protocole d'accord

Par **Pinkaure**, le **29/06/2011** à **11:08**

Bonjour,

Suite à un important découvert bancaire, nous avons signé un protocole d'accord avec notre banque ; alors qu'il était stipulé dans le protocole qu'au premier versement de remboursement, la banque s'engageait à faire la levée "interdiction carte bancaire", celle-ci n'a toujours pas été faite alors que le versement à été encaissé il y a plus de 10 jours...  
Quel est notre recours ?

Merci pour votre réponse,

Bien cordialement,

Par **Cabinet SAYAGH**, le **29/06/2011** à **11:31**

obtenir l'exécution en référé [www.cabinetsayagh.fr](http://www.cabinetsayagh.fr)

Par **Pinkaure**, le **30/06/2011** à **07:33**

Merci pour votre réponse !

Peux-t'on "exiger" une compensation financière par nombre de jour non respectés ? Dans le cas ou de notre côté nous ne respecterions pas une échéance, la banque nous a bien stipulé qu'elle exigerait la somme intégrale par décision de justice, mais qu'en est-il si eux ne respectent pas un point bien précis du protocole d'accord ?

Cordialement,